

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026 DU 1ER AVRIL 2025**  
**COMMUNE DE PROSNES**

La réunion a débuté le 1 Avril 2025 à 20H00 sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Monsieur Francis MUNIER.

**Secrétaire de séance** : Mr Ludovic GABRELLE

**Membres présents** :

- ✓ Mr Francis MUNIER
- ✓ Mr Lionel MOUGNEAU
- ✓ Mme Françoise DROUET
- ✓ Mr Ludovic GABRELLE
- ✓ Mr Fabrice NOURISSIER

**Membre absent représenté** :

- ✓ Mme Sylvie L'HUILLIER représentée par Mr Francis MUNIER

**Membre absent** :

- ✓ Mr Baptiste KESENNE

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres) est atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

- Désignation du prochain secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 Février 2025
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 Mars 2025
- Délibération vote des taux d'imposition 2025 – Etat 1259
- Délibération pour la validation de la subvention « Fond de soutien aux investissements communaux »
- Délibération modification du prix de vente de la parcelle F539 (Chemin dit de REIMS)
- Délibération prolongement de la rue de REIMS
- Délibération pour la désignation d'un délégué élu au sein de la CNAS

**Questions diverses** :

- SIABAVE : prochains travaux le long de la PROSNES
  - Travaux de voirie
-

**Désignation du prochain secrétaire de séance :**

Le secrétaire pour la prochaine séance du Conseil Municipal le 29 Avril 2025 sera  
Mr Fabrice NOURISSIER.

**Approbation du PV du CM du 4 Février 2025**

Mr Fabrice NOURISSIER apporte les remarques suivantes :

Monsieur Nourissier n'est pas d'accord avec les précédents propos du 4 février 2025 dernier de Monsieur Mougneau concernant le dossier « Caméras de vidéo protection ».

Ainsi voici mes réponses :

Le coût de passer en mode fibre avait bien été évoqué lors de la présentation du dossier avec Madame Françoise Drouet.

De plus, malgré les dires de Monsieur Mougneau, nous avons bien pris contact à plusieurs reprises auprès de Monsieur Collin Alexandre de Losange mais nous attendions le dossier finalisé ENEDIS pour faire une estimation des subventions Fibre éventuellement allouées si nous retenons cette option.

N'ayant pas obtenu le dossier finalisé ENEDIS, malgré que Françoise Drouet et moi l'avions demandé à plusieurs reprises à Monsieur Le Maire, nous n'avons pu finaliser la demande de subventions.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 Février 2025 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

**Approbation du PV du CM du 4 Mars 2025**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2025\_09 : Délibération vote des taux d'imposition 2025 – Etat 1259**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	1	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 16,96 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 17,68 %

De charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Les bases ayant augmentées, le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux.

**2025\_10 : Délibération pour la validation de la subvention « fonds de soutien aux investissements communaux »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°CC-12-2024 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 créant le fonds de soutien aux investissements communaux et adoptant son règlement,

Vu la délibération 2024\_28 en date du 15 octobre 2024 du conseil municipal sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux d'aménagement de trottoirs grande Rue (RD 37) et Rue du Val de Vesle (RD 235).

Vu la délibération n°CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Prosnes,

Considérant que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération concordante du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	1	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter le fonds de concours accordé par la communauté urbaine du Grand Reims pour les travaux d'aménagement des trottoirs grande Rue (RD 37) et Rue du Val de Vesle (RD 235) pour un montant de 29 491.35 € sur un montant de travaux de 214 482.50 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**2025\_11 : Délibération modification du prix de vente de la parcelle F 539**

### **chemin rural « dit de Reims »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.161-10,

Considérant que la délibération 2023\_10 du 11 avril 2023 autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la vente d'une partie du chemin rural « dit de Reims » à Madame FRIGIERI.

Considérant la désaffectation de cette partie de chemin, compte tenu de l'absence d'entretien et sa non utilisation régulière.

Après le passage du géomètre, cette parcelle de terrain a le numéro 539 pour une superficie de 237 m<sup>2</sup>.

Considérant que la délibération 2023\_17 du 19 septembre 2023 fixant le prix de vente du mètre carré à 120 €.

Monsieur le Maire a reçu une demande de Madame FRIGIERI pour baisser le prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	1	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- De fixer le prix de vente à 110 € le M<sup>2</sup>.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **2025\_12 : Délibération prolongement de la rue de Reims**

Suite au dernier permis de construire accepté par l'urbanisme, concernant la parcelle V 514, des travaux de voirie sont à prévoir sur la rue de Reims.

Il s'agit de travaux de prolongement d'une longueur approximative de + ou - 30 mètres linéaires.

Ces travaux doivent être validés par le Grand Reims via le Pôle des Rives de la Suippes et sont à la charge de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	1	6	0	0	0

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Il accepte ces travaux de voirie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **2025 : Délibération pour la désignation d'un délégué élu au sein de la CNAS**

Monsieur le Maire expose que suite au décès de Monsieur Rémy AUBERT, nous devons procéder à la désignation d'un nouveau délégué élu au sein de la CNAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
5	1	6	0	00	

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

De désigner Mr Lionel MOUGNEAU délégué pour le collège des élus sur la commune de Prosnes.

### **Questions diverses**

- Mr le Maire informe le conseil municipal avoir assisté à une réunion du SIABAVES qui est chargé du réaménagement du cours de la Prosnes de sa source jusqu'à la Vesle qu'elle rejoint.  
Suite au remembrement le SIABAVES va entreprendre l'aménagement du tronçon de la Prosne en amont du pont de la route de Baconnes.  
Le dossier des travaux prévus entre le 15 Août et le 15 Octobre 2025 est présenté au Conseil.
- Mr le Maire présente la planification par la communauté urbaine de Reims des travaux de voirie prévus sur la commune de PROSNES en 2026-2027.
  - Prolongement de la rue de REIMS planifié début 2026 ou fin 2025
  - Phase 2 de l'enfouissement des réseaux de la Grande Rue planifiée pour 2027
- Mr Le Maire demande à Mme Françoise DROUET d'informer les pompiers de Prosnes de bien vouloir restituer l'ancien bâtiment des pompiers appartenant à la commune vider et nettoyer.  
La commune récupère l'ancienne motopompe et les coupes. Une fois le bâtiment récupéré, le Conseil réfléchit à son devenir.

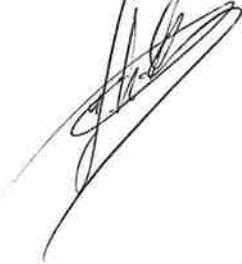
### **Tour de Table**

- Mr Lionel MOUGNEAU informe que la date du Samedi 6 Décembre 2025 à midi a été confirmée par le Traiteur « La FOUGASSE » qui assurera la prestation pour le « Repas des aînés ».
- Mr Fabrice NOURISSIER fait part du mécontentement de nombreux parents sur la constitution du sol de l'aire de jeux qui est impraticable de nombreux jours dans l'année. Le Conseil réfléchit à son remplacement par un autre type de revêtement.

- Mr Fabrice NOURISSIER demande de relancer le Département pour l'aménagement de l'entrée du Village à l'intersection avec la D931 (Trou dans la chaussée, balise manquante).
- Mr Ludovic GABRELLE demande que le Conseil étudie la possibilité de louer à la journée la Salle de l'ancienne garderie pour l'organisation d'un anniversaire, d'une fête etc.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

Mr Ludovic GABRELLE  
Secrétaire de séance



Mr Francis MUNIER  
Le Maire

